

101

Numéro vert pour signaler tout cas suspect d'Ebola

HORIZONS

Propreté est acte de foi

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATIONS - ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIE NNE D'INFORMATION - N° 6490 DU VENDREDI 10 SAMEDI 11 DIMANCHE 12 AVRIL 2015 PRIX : 100 UM

Le Président de la République poursuit sa visite en Arabie Saoudite



Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République, en compagnie de Madame Marième Mint Ahmed dite Tekber, première Dame et d'une importante délégation, a poursuivi, pour la deuxième journée consécutive, sa visite de travail et d'amitié qu'il effectue depuis mercredi au Royaume d'Arabie saoudite.

Au cours de la première journée de cette visite, le Chef de l'Etat a eu des entretiens, au palais royal de Riyad, avec le Serviteur des Lieux Saints, Sa Majesté le Roi Selmane Ibn Abdel Aziz Al Saoud qui l'avait accueilli auparavant à l'aéroport international de Ryad, entouré de hauts responsables saoudiens.

Le Président Mohamed Ould Abdel Aziz a reçu en audience des

membres du gouvernement saoudien : Son Altesse l'Emir Mohamed Ben Selmane Ben Abdel Aziz Al Saoud, ministre de la Défense, Dr. Brahim Al Assaf, ministre des Finances, Abdallah Ben Abderrahmane Al Moughbal, ministre des Transports, Dr. Adel Fghih, ministre de l'Emploi, ainsi que le président de la société saoudite Sabek, M.Saoud Ben Athényane. Lire page 3

La ministre du Commerce s'entretient avec le directeur exécutif du groupe Rajihi



Les différents domaines de coopération entre la Mauritanie et le Groupe Rajihi ont été au centre des discussions qu'a eu, jeudi, à Nouakchott, la ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Mme Naha Mint Hamdy Ould Mouknaas avec le directeur exécutif du groupe, Dr. Khaled El Mellah, en visite actuellement en Mauritanie.

La visite du président exécutif du groupe s'inscrit dans le cadre du suivi et de l'exécution des projets qui seront réalisés en Mauritanie.

Réunion de concertation sur le plan de travail annuel 2015

La réunion de concertation sur le plan de travail annuel 2015 du ministère de l'Environnement et du Développement durable a débuté, jeudi matin, à Nouakchott. Cette réunion de concertation, d'une journée, vise à mettre en place une approche permettant l'élaboration du plan d'action du ministère pour l'année 2015.

A l'issue de leurs travaux, les participants doivent présenter des propositions permettant au ministère et à ses partenaires techniques et financiers d'élaborer des programmes et projets réalisables.

Lire page 3



Le délégué régional du ministère de l'Agriculture au Trarza à Horizons : « L'Etat a mis en place plusieurs projets de développement agricoles pour garantir la sécurité alimentaire du pays »

Lire page 4

Pour se prémunir contre Ebola, éviter le contact avec la personne atteinte et se laver régulièrement les mains au savon

ANNONCES

**SOCIETE NATIONALE D'EAU (SNDE)
BP:796-NOUAKCHOTT
AVIS AU PUBLIC**



La Direction Générale de la Société Nationale D'Eau (SNDE) porte à la connaissance du public qu'une vente aux enchères publiques de quatre vingt cinq (85) véhicules issus de son parc automobile aura lieu les 14 et 15 avril 2015 à partir de 08 heures 30 minutes au garage principal de la société sis au Château d'eau.

Toute personne intéressée par l'aliénation de ces biens pourra visiter les différents lots à la place indiquée ci-dessus; et ce les 08 au 13 avril 2015 de 10 heures à 17 heures.

Pour les véhicules immobilisés dans les centres de Nouadhibou, Néma, Tintane, Boutilimit et Kiffa, les propositions seront remises aux chefs de chacun des centre précités au plus tard le 13 avril 2015 à 10 heures.

Toute proposition d'achat doit se faire par le biais de formulaires à retirer auprès de la Commission de Supervision de l'aliénation des véhicules issus du parc automobile de la SNDE qui ouvrira un bureau au niveau du château d'eau.

La soumission doit être insérée dans une enveloppe fermée portant la mention: « A Monsieur le Président de la Commission des Réformes des véhicules de la SNDE. Véhicule numéro XX »

Tout adjudicataire d'un lot doit se conformer aux obligations ci-après:

- Déposer une photocopie de la Carte d'Identité Nationale
- Payer au comptant le prix principal.
- Connaître et adhérer aux conditions contenues dans la soumission.
- Procéder aux formalités de dédouanement

Les propositions de prix seront reçues par la Commission de Supervision de la Vente aux Enchères Publiques des véhicules de la SNDE au lieu de vente indiqué par le communiqué et aux jours de vente et les dépouillements se feront sur place en présence de tous les postulants ou représentants.

FALL N'GUSSALY

Avis aux Employeurs



Le Directeur Général de la CNSS informe l'ensemble des employeurs affiliés à la Sécurité Sociale qu'au terme de l'arrêté n° 561/MFPTMA du 7 avril 2015, les déclarations sont désormais trimestrielles et doivent être déposées à la Caisse avec le règlement correspondant, dans les 15 premiers jours de chaque trimestre civil, pour les cotisations du trimestre civil précédent.

Les employeurs occupant plus de 19 travailleurs ne sont plus tenus de déposer des déclarations mensuelles,

**Le Directeur Général
Mohamed Aly DEDEW**

ADRESSES UTILES

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	18
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

COMMISSARIATS DE POLICE

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24

HORIZONS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION

DIRECTEUR DE PUBLICATION, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
MAURITANIENNE D'INFORMATION: **Yarba Ould Sghaïr**

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : **Mohamed Saleh Ould Chighaly**

RÉDACTEUR EN CHEF : **Diagana Babouna**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA RÉDACTION : **Baba Dianfa Traoré**

RESPONSABLE DE LA MAQUETTE : **Elhadrami Ould Ahmedou**

TIRAGE : **IMPRIMERIE NATIONALE**

AMI

FAX: 45 25 55 20

E-mail :

**Chaabrim@gmail.com
amiakhbar@gmail.com**

B P: 371/ 467

Direction des Ressources:

45 25 27 77

Siège:45 25 29 70/45 25 29 40

ACTUALITE

Le Président de la République poursuit sa visite en Arabie Saoudite



Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République, en compagnie de Madame Marième Mint Ahmed dite Tekber, première Dame et d'une importante délégation, a poursuivi, pour la deuxième journée consécutive, sa visite de travail et d'amitié qu'il effectue depuis mercredi au Royaume d'Arabie saoudite. Au cours de la première journée de cette visite, le Chef de l'Etat a eu des entretiens, au palais royal de Riyad, avec le Serviteur des Lieux Saints, Sa Majesté le Roi Selmane Ibn Abdel Aziz Al Saoud qui l'avait accueilli auparavant à l'aéroport international de Ryad, entouré de hauts responsables saoudiens. le Président Mohamed Ould Abdel Aziz a reçu en audience des membres du gouvernement saoudien : Son Altesse l'Emir Mohamed Ben Selmane Ben Abdel Aziz Al Saoud, ministre de la Défense, Dr. Brahim Al Assaf, ministre des Finances, Ab-

dallah Ben Abderrahmane Al Moughbal, ministre des Transports, Dr. Adel Fghih, ministre de l'Emploi, ainsi que le président de la société saoudite Sabek, M.Saoud Ben Athényane. Dans l'après-midi, le Président de la République a assisté, au Palais Royal de Riyad, à un déjeuner organisé en son honneur par le serviteur des Lieux Saints. C'est ainsi qu'il a reçu en audience, mercredi, dans sa résidence à Riyad, Son Altesse l'Emir Mohamed Ben Selmane Ben Abdel Aziz Al Saoud, ministre saoudien de la Défense. La rencontre a permis d'examiner les moyens susceptibles de renforcer les relations existant entre la Mauritanie et le Royaume frère d'Arabie Saoudite, ainsi que les développements sur les scènes régionale et internationale et les questions d'intérêt commun. Le Président de la République a reçu également en audience, dans la

même journée, le ministre saoudien des Finances, Dr. Brahim Al Assaf. Le Chef de l'Etat a reçu, de même, le ministre saoudien des Transports, ministre de l'Agriculture par intérim, l'ingénieur Abdallah Ben Abderrahmane Al Moughbal. Le Président de la République a, aussi, reçu en audience, mercredi, à sa résidence à Riyad, le président de la société saoudite Sabek, M.Saoud Ben Athényane. Au cours de ces différentes rencontres avec des membres du gouvernement saoudien, il a été question de renforcer considérablement la coopération entre les deux pays frères, d'accroître les investissements saoudiens en Mauritanie dans les domaines économiques importants à grande incidence sur le développement de la Mauritanie et des conditions de vies de ses citoyens.

Ministère de l'Environnement Réunion de concertation sur le plan de travail annuel 2015



La réunion de concertation sur le plan de travail annuel 2015 du ministère de l'Environnement et du Développement durable a débuté, jeudi matin, à Nouakchott. Cette réunion de concertation, d'une journée, vise à mettre en place une approche permettant l'élaboration du plan d'action du ministère pour l'année 2015.

Ouvrant les travaux de la rencontre, le secrétaire général du ministère de l'Environnement et du Développement durable, M. Mohamed Abdellahi Salem Ould Ahmedouwa, a indiqué que le plan d'action sectoriel de 2015 permettra une mutation qualitative dans l'exécution du plan d'action de l'environnement. De son côté, le coordinateur du Pro-

gramme de Gestion des Ressources Naturelles à la GIZ, M. Klaus Mersmann, a indiqué que son organisme est soucieux d'appliquer la déclaration de Paris et ses plans d'action qui visent la mise en œuvre de stratégies majeures par le ministère de l'Environnement et du Développement durable. Il a ajouté que la GIZ avait le souci d'aligner ses actions sur les priorités du département de l'Environnement, et d'harmoniser leurs approches et leurs programmes, afin de créer un maximum de synergie. A l'issue de leurs travaux, les participants doivent présenter des propositions permettant au ministère et à ses partenaires techniques et financiers d'élaborer des programmes et projets réalisables. La cérémonie s'est déroulée en présence du représentant de la FAO en Mauritanie.

Arrivée à Nouakchott, du président exécutif du Groupe Rajihi

Le président exécutif du Groupe Rajihi, Dr Khaled El Mellah, est arrivé, jeudi matin, à Nouakchott. La visite du président exécutif du groupe en Mauritanie s'inscrit dans

le cadre du suivi et de l'exécution des projets qui seront réalisés dans notre pays. Le Dr Khaled El Mellah a été accueilli, à l'aéroport, par Mme Naha

Mint Hamdy Ould Mouknass, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Le ministre du Pétrole appelle à la numérisation des données

Le ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines, M. Ahmed Salem Ould Bechir, a exhorté les employés de la direction générale des Hydrocarbures à actualiser les données informatiques de leurs services, et à rapprocher ceux-ci des citoyens. M. Ahmed Salem Ould Bechir, qui a lancé cet appel au cours d'une visite qu'il a effectué jeudi matin à la direction générale des Hydrocarbures, a aussi insisté sur la transparence dans la gestion et sur la



ponctualité. M. Ahmed Salem Ould Bechir, qui était accompagné du secrétaire général du département, a reçu des explications détaillées sur les missions de la direction, en particulier celles relatives aux hydrocarbures notamment, le pétrole, le gaz.

Le wali de Nouakchott Nord visite le lycée et l'école de la moughataa de Teyarett



Le wali de Nouakchott Nord, M. Mohamed Lemine Ould Ahmed, a effectué, jeudi, une visite d'information au lycée et à l'école primaire de Teyarett. Au cours de cette visite, le wali s'est informé sur les problèmes posés à ces deux établissements en vue de leurs trouver des solutions appro-

priées. Il a discuté avec le personnel d'encadrement des mesures à prendre pour faire de 2015 l'année de l'enseignement. Le wali était accompagné, au cours de cette visite, par son directeur de cabinet, du hakem de la moughataa de Teyarett et du maire de sa commune.

Le wali du Gorgol reçoit une délégation de la Banque mondiale et visite le lycée de kaédi

M. Yahya Ould Cheikh Mohamed Vall, wali du Gorgol, a reçu, hier, une délégation de la Banque mondiale conduite par madame Vera Sougwe, directrice des Opérations pour la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Cap vert et la Guinée Bissau, et comprenant le directeur des Affaires juridiques et foncières au ministère de l'Agriculture, M. Mohamed Abdellahi Ould Miske, du représentant résident de la Banque mondiale en Mauritanie, M. Gaston Sorgho, et de Mme Salimata Bal, spécialiste principale de développement social à la Banque mondiale. Cette visite entre dans le cadre des relations bilatérales existant entre la Mauritanie et la Banque mondiale, particulièrement dans le financement des coopératives féminines opérant dans le domaine foncier. C'est ainsi que la délégation a visité cinq coopératives féminines dont deux dans la commune de Kaédi et trois dans la commune de Djéwol. Rappelons que le wali du Gorgol avait visité, mardi, le lycée de

Kaédi, dans le cadre des prises de contact qu'il effectue actuellement au niveau des services administratifs. Sur place, le wali s'est enquis du fonctionnement de l'établissement, et a tenu une réunion avec le personnel d'encadrement. Au cours de celle-ci, il a précisé qu'il était venu s'informer sur les problèmes de l'institution, sur le déroulement des cours et les conditions de travail. Le directeur du lycée a, fait une présentation de son établissement, créé en 1958. L'établissement compte actuellement 3 200 élèves dont 1400 filles, pour la plupart venus de l'intérieur de la wilaya. Pour décongestionner l'établissement, le directeur a proposé au wali la création d'un autre lycée. Prenant la parole à leur tour, certains professeurs ont posé des problèmes liés à l'éloignement, au logement et à l'équipement des classes. En réponse, le wali a promis de résoudre les problèmes relevant de ses compétences, et de soumettre les autres aux autorités concernées.

Le délégué régional du ministère de l'Agriculture au Trarza à Horizons:

« L'Etat a mis en place plusieurs projets de développement agricoles pour garantir la sécurité alimentaire du pays »

Cette année tous les records de production du riz padi ont été battus au PPG du périmètre pilote du Gorgol, à Boghé et dans les périmètres du Trarza. C'est ce qu'a déclaré, M. Sidi Taleb Moctar, délégué régional du ministère de l'Agriculture au Trarza, dans un entretien accordé au quotidien national Horizons. M. Taleb Sidi a, en outre, indiqué que la culture du blé prend de plus d'ampleur grâce la politique de diversification culturelle prônée par les pouvoirs publics. C'est ainsi, dit-il, que le ministère de l'Agriculture a créé une Cellule nationale chargée de l'introduction du blé en Mauritanie. Le délégué régional a, par ailleurs souligné la forte présence des jeunes dans le secteur agricole.

Horizons : M. le délégué, depuis combien de temps, il y eut introduction de la culture du blé en Mauritanie? Et qu'elle est, aujourd'hui, l'état de celle-ci?

Sidi Taleb Moctar: La culture du blé a d'abord commencé dans les zones oasiennes de l'Adrar et du Tagant ou les populations l'associer au maraichage mais aussi à la culture de la dattes lors des périodes de guetna. La culture du blé a franchi la vallée et elle a suscité beaucoup d'agriculteurs en particulier ici à Rosso. Avec la politique de diversification culturelle prônée par les pouvoirs publics, le département du Ministère de l'Agriculture a créé une Cellule Nationale Chargée de l'Introduction du blé en Mauritanie. Pour ce faire cette Cellule a un vaste programme dont l'un des instruments principaux est la station de Dara à 90 km à l'Est de Rosso.

Le blé est l'une des denrées principales utilisées en Mauritanie, d'ailleurs, plusieurs centaines d'hectares sont aménagées à la culture du blé à travers le pays. Actuellement, des études sont entrain d'être faites dans la station de Dara dont la production de semence de base permettra aux agriculteurs de développer les su-

perficiés, la recherche variétale du blé et la culture de germoplasme de variété.

Horizons : Quel est l'appui des pouvoirs publics pour promouvoir la culture du blé?

Sidi Taleb Moctar: Vous savez aujourd'hui, l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics est la sécurité alimentaire des populations C'est pour cette raison que de plus en plus de périmètres se transforment en champs de culture du blé. Il faut dire que l'appui de l'Etat pour subvenir aux besoins des populations en matière de culture de blé et très important. La pratique de l'agriculture et surtout celle du blé a ses exigences. Donc il faut parvenir à un bon rendement pour la sécurisation alimentaire. Pour répondre aux besoins du pays en matière de sécurité alimentaire voire l'autosuffisance alimentaire, l'Etat a mis en place plusieurs projets de développement agricoles en particulier au niveau du Fleuve Sénégal notamment par l'accroissement des aménagements, la diversification culturelle et la modernisation des outils de production.

Toutes les variétés et espèces qui ont été testées dans les périmètres du Trarza ont donné des ré-



sultats satisfaisants. Aujourd'hui, il s'agira de procéder à la diversification culturelle. Cette pra-

conditions de vie des populations.



tique devrait permettre d'améliorer l'alimentation et les revenus pour améliorer les

Horizons : Cette année tous les records de production du riz padi ont été battus au PPG du périmètre pilote du Gorgol, à Boghé et dans les périmètres du Trarza. Comment a-t-on pu avoir de telles performances?

Sidi Taleb Moctar : Cela est du d'abord à l'appui de l'Etat et à la bonne préparation de la campagne agricole pour faire de la sécurité alimentaire un objectif à atteindre.

Cette avancé se traduit par deux choses : une augmentation de la production et une amélioration de la productivité. C'est pourquoi, il y a une très grande différence en termes de production entre les années précédentes et cette année.

Pour la simple raison que toutes les campagnes confondues pen-

dant 4 ou 5 ans n'arrivaient pas à 20.000 hectares de terre cultivable ici au Trarza alors qu'aujourd'hui on est à 23.000 hectares.

En termes de production, la commercialisation du riz padi est passée de 80.000 tonnes. Si l'on considère qu'au niveau du Trarza 9.000 hectares ont été réalisés par des coopératives villageoises. La commercialisation constitue 70% de la production alors que les 30% sont de l'autoconsommation.

Aujourd'hui, l'Etat a garanti un prix qui permet et prend en compte le cout de production du riz padi. En d'autres termes, l'usinage du riz padi était fait avant avec des usines non complexes ce qui faisait que la qualité même du riz n'était pas sensationnelle par rapport au riz importé.

Des usines ont été agréées et équipées et capables de fournir une qualité de riz qui n'a pas de reproche. Au niveau du Trarza il

ya 15 usines agréées qui traitent toute sorte de riz.

L'autre atout est la forte présence des jeunes industriels qui se sont lancés dans le secteur. Il ne s'agit pas d'une relève de vieux agriculteurs mais plutôt des jeunes qui sont venus investir dans l'agriculture à louer des terres et à les viabiliser.

Ce qui constitue un atout de plus dans le développement de l'agriculture, mais aussi les pouvoirs publics ont investi dans le domaine de la production, des aménagements et en particulier dans l'amélioration des axes hydrauliques qui améliore les rendements des aménagements.

Propos recueillis par Samba Mamadou Guèye



Déchets électroniques

Une source majeure de pollution planétaire (2)

Une étude du programme des Nations Unies pour l'Environnement datant de 2005 estime qu'entre 20 et 50 millions de tonnes de déchets électroniques sont produits chaque année. Il est difficile d'obtenir des chiffres plus précis, ces objets ne faisant pas l'objet d'une traçabilité, et ne font que peu souvent l'objet d'études statistiques.

Si de nombreux pays (essentiellement occidentaux) ont mis en route des filières de recyclage, il faut bien se rendre compte que ce n'est pas le cas partout.

Par ailleurs, même dans l'hypothèse d'un parfait recyclage, il demeure à l'issue du processus un certain nombre de déchets dits terminaux, généralement extrêmement toxiques, qu'il n'est pas possible de réutiliser, et pour lesquels la seule issue est un stockage, pour une durée infinie.

Dans les pays développés, le recyclage des produits électroniques a lieu dans des unités construites à cet effet et dans des conditions plus ou moins contrôlées. Dans de nombreux Etats de l'UE, les plastiques d'e-déchets ne sont toutefois pas recyclés pour éviter le rejet de furanes et de dioxines bromées dans l'atmosphère. Mais dans les pays en développement, le recyclage est fait manuellement dans des chantiers de récupération de ferraille, souvent par des enfants.

Les e-déchets sont généralement exportés par des pays développés vers des pays en développement, fréquemment en violation de la Convention de Bâle. L'inspection de 18 ports maritimes européens en 2005 a montré que 47% des déchets exportés, e-déchets y compris, étaient illégaux. En 2003, 23 000 tonnes de déchets électroniques clandestins ou provenant du marché 'gris' ont été expédiées illégalement d'un pays européen développé vers l'Extrême-Orient, l'Inde, l'Afrique, entre autres. Et on estime qu'aux USA, 50 à 80% des déchets collectés pour être recyclés sont exportés. Cette pratique est légale car les USA n'ont pas ratifié la Convention de



Bâle.

Greenpeace a également révélé qu'en Inde aussi le commerce d'e-déchets se développe. Rien qu'à Delhi, 25 000 travailleurs sont employés dans des chantiers de récupération de ferraille où 10 à 20 000 tonnes d'e-déchets, dont 25% d'ordinateurs, sont traités chaque année.

Comment le marché a-t-il évolué?

Dans les années 90, l'UE, le Japon et certains Etats des Etats-Unis ont mis en place des systèmes de « recyclage » des e-déchets. Incapables de gérer les e-déchets (trop grande quantité, toxicité), de nombreux pays ont donc commencé à exporter le problème vers des pays en développement où les lois protégeant les travailleurs et l'environnement sont inadaptées ou inappliquées. De plus, « recycler » les e-déchets dans des pays en développement coûte moins cher que de le faire dans des pays industrialisés.

La demande asiatique de déchets électroniques a commencé à croître lorsque les chantiers de récupération de ferraille ont découvert qu'ils pouvaient extraire des substances de valeur comme du cuivre, du fer, de la silicone, du nickel et de l'or pendant le processus de recyclage. Un téléphone portable contient par exemple dix-neuf pour cent de cuivre et huit

pour cent de fer.

La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination, en vigueur depuis 1992, et l'Amendement sur l'interdiction des exportations adopté en 1995, interdisent toutes les exportations de déchets dangereux depuis des pays développés vers des pays en développement. La convention considère que les déchets électroniques sont dangereux et qu'en conséquence leur commerce obéit aux règles de l'Amendement.

De nouvelles lois en Europe et au Japon commencent à déplacer la responsabilité des e-déchets placée sur les contribuables, les autorités locales et les gouvernements pour la transférer aux fabricants de ces produits. Certaines compagnies ont déjà réagi en concevant des produits qui ne contiennent plus de matières dangereuses. Greenpeace se félicite de ces politiques progressistes mais s'attend à ce qu'elles fassent augmenter les exportations d'e-déchets si elles ne sont pas accompagnées de mesures garantissant que les compagnies recyclent, réutilisent ou éliminent les produits en toute sécurité après les avoir récupérés.

Quelle est la solution?

Les fabricants d'électronique qui ont tiré profit de la vente des produits

doivent en assumer la responsabilité, depuis la production jusqu'à l'élimination. Pour empêcher une crise des e-déchets, les fabricants doivent concevoir des produits électroniques propres, à durée de vie plus longue, sans risques et faciles à recycler, qui n'exposeront pas les ouvriers et l'environnement à des substances chimiques dangereuses.

Les fabricants d'électronique doivent cesser d'utiliser des matières dangereuses. Dans de nombreux cas, il existe actuellement des alternatives moins risquées.

Ce n'est pas au contribuable de supporter le coût de recyclage des produits électriques usagés. Les fabricants doivent assumer l'entière responsabilité de leurs produits et, lorsque ceux-ci ont atteint la fin de leur vie utile, ils doivent les reprendre pour les éliminer, les réutiliser ou les recycler en toute sécurité.

Dans ce cadre précis, il est très indiqué de soutenir les entreprises qui fabriquent des produits propres, et de s'informer sur les performances environnementales des fabricants. Il est aussi important de réfléchir à deux fois avant d'acheter pour savoir si vous avez réellement besoin d'un nouvel appareil mais aussi prendre des mesures pour renvoyer le matériel au fabricant quand il n'a plus l'utilité.

La dématérialisation est souvent présentée comme la solution à la déforestation, à la destruction des milieux, etc. parce qu'elle permet de remplacer le support papier par des supports numériques. Pourtant, ces supports numériques sont eux bien matériels, et leur fabrication entraîne souvent l'abattage d'arbres ou la dégradation des écosystèmes sur les lieux d'exploitation des matières premières. Il apparaît donc comme légitime de s'interroger sur l'empreinte écologique du high-tech, ses modes de production et la manière dont on le consomme.

Donner une seconde vie aux objets

Il faut également noter le problème de l'obsolescence dite « programmée » des objets : rarement réparés - parce que c'est impossible (batterie soudée, etc.), trop complexe ou parce que ça ne vaut pas le coup éco-

nomiquement - ils sont généralement délaissés au profit de nouveaux produits prétendument plus performants. Or, la filière recyclage du high-tech n'est pour ainsi dire pas au point. Ces modes de production et de consommation génèrent donc un gaspillage de ressources, une quantité importante de déchets qui ne sont ni valorisés ni réutilisés.

Heureusement, des alternatives existent pour ne pas encourager la logique consumériste, un luxe que nous ne pouvons aujourd'hui plus nous permettre. En matière de produits high-tech, la sobriété devrait être privilégiée, dans la mesure où la fabrication de ces produits entraîne des dégâts critiques. Il est toutefois difficile pour le consommateur de faire les bons choix.

Malgré tout, la réparation (lorsqu'elle est possible), le don et la revente permettent de donner une seconde vie à nos objets et ainsi de réduire notre empreinte écologique.

Les écoles s'équipent de tablettes numériques

Le développement rapide et massif des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) a radicalement modifié nos sociétés. Le quotidien ne cesse de changer au gré des nouveaux produits qui font leur apparition sur le marché. Le bouleversement introduit par la démocratisation d'Internet en est la preuve évidente. La société évolue donc avec ses technologies, et après les entreprises, les industries, les médecins, l'administration, etc. ce sont les écoles qui se dotent de matériel dernier cri.

Ainsi, le monde de l'éducation a longtemps été agité par la question du bienfondé de l'évolution de l'école vers le numérique. Dernier débat en date, celui d'équiper chaque élève d'un iPad (tiens, tiens...) pour faciliter l'apprentissage. Selon son fabricant, Apple, qui a organisé en janvier dernier une conférence intitulée «Reinventing Textbooks», des manuels interactifs (avec photo, vidéo, audio...) permettraient une meilleure pédagogie et donc une meilleure qualité d'enseignement. Plusieurs études menées sur l'efficacité des tablettes seraient arrivées à la conclusion que les enfants apprennent mieux sur les supports numériques, car ils offrent un enseignement plus personnalisé.

Pourtant, nombreux sont les enseignants ou les parents d'élèves qui s'interrogent sur l'utilité des tablettes à l'école. Pourquoi démocratiser un équipement individuel aussi coûteux alors que les suppressions de poste se sont multipliées ces dernières années, surchargeant les classes et privant beaucoup d'élèves d'un suivi pédagogique adéquat? L'iPad est initialement conçu avec beaucoup de fonctions récréatives qui pourraient distraire l'élève si elles ne sont pas bloquées. La tablette est-elle un gadget ou un véritable support pédagogique?

(A SUIVRE)

Baba D. Traoré
cipodzara@yahoo.fr



Le cadre de gouvernance sociale environnementale en Mauritanie : La protection de l'environnement et le développement

La stratégie nationale de développement durable, dans la lignée de l'esprit développé et mis en place lors des différents sommets des nations unies, établit un consensus autour du développement à long terme en Mauritanie à travers l'intégration dans une même approche des dimensions sociales, économique et environnementales. Elle place l'être humain au centre de la décision, avec comme priorité la satisfaction des besoins des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés.

La stratégie nationale de développement durable a été très rapidement et au niveau de sa conception intégrée dans le cadre nationale stratégique de lutte contre la pauvreté et associée à un plan d'action national pour l'environnement qui doit constituer l'une de ses principales illustrations concrètes. D'une manière générale, la stratégie nationale de développement durable vise à fournir avant tout un cadre conceptuel global et cohérent. Elle se concentre à la fois sur la logique globale du développement durable, sur la mise en exergue des enjeux au niveau national et de la nature de leurs interdépendances et sur la nécessité d'articuler de façon cohérente cet objectif avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Cette stratégie cible également quelques axes stratégiques prioritaires susceptibles de servir à la fois d'exemples et de critères de l'intégration de l'environnement dans les stratégies sectorielles. Concernant l'échelle temporelle, la stratégie nationale de développement durable représente une vision de 10 ans et se retrouve par conséquent calée sur l'horizon 2015 qui est celui visé par le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté ainsi que les objectifs du millénaire des Nations Unies. La stratégie nationale de développement se fixe cinq axes stratégiques qui se déclinent en objectifs et en sous objectifs ou bien en domaines d'intervention.

Le premier axe stratégique retenu comme le plus important est celui relatif au renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance d'une manière générale de l'ensemble des intervenants agissant dans le domaine du développement durable. Un ensemble d'outils et de mécanismes sont proposés dans ce sens.

Le deuxième axe stratégique considéré comme condition nécessaire à la mise en place d'un développement durable est celui qui vise à favoriser un accès durable aux différents services de base, comme particulièrement l'eau, l'énergie et le développement urbain. Ce dernier doit être harmonieux et respectueux des exigences humaines.

Le troisième axe concerne la gestion des ressources naturelles dans une vision de pérennité et de préservation.

Le quatrième axe stratégique est relatif au respect des engagements de la Mauritanie en matière de gestion environnementale aussi bien sur le plan local que global, pris dans le cadre des différentes conventions internationales. Il vise aussi à contribuer à la promotion du développement durable et au renforcement du partenariat de la Mauritanie avec l'ensemble de la communauté internationale.

Le cinquième et dernier axe stratégique a trait à la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable. Un effort, d'ouverture et d'innovation est nécessaire à ce niveau.

Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

La Mauritanie fait de la lutte contre la pauvreté une priorité nationale. Elle a ainsi mis en place et à travers une loi adoptée solennellement au Parlement, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), structuré autour de quatre axes majeurs: l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique, l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.



lioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.

Le CSLP II s'était fixé comme objectifs de faire reculer la pauvreté de 46,7% en 2004 à 35% en 2010 et 25% en 2015. Pour cela, il avait défini des axes stratégiques dont l'un concerne le développement des domaines porteurs de croissance, avec le souci de protection et de régénération de l'environnement. Deux zones prioritaires ont ainsi été retenues compte tenu du niveau de pauvreté et de la vulnérabilité environnementale : le milieu rural aride et les quartiers urbains précaires. Les axes stratégiques ont été complétés au niveau de ce CSLPII par un cinquième axe consacré au renforcement du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la coordination. En vue de renforcer le ciblage et la décentralisation des programmes de lutte contre la pauvreté, des Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté ont été mis en place dans 6 wilayas du pays. Selon la loi d'orientation en matière de lutte contre la pauvreté, ces PRLP constituent le cadre de détermination des objectifs régionaux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Ils assurent la mise en cohérence des stratégies et programmes de développement régional et fixent les actions prioritaires pour la région. Au terme de ce deuxième plan d'action,

une nouvelle révision vient d'être finalisée. Son objectif est l'élaboration d'un troisième plan d'action (CSLP III) qui couvrira la période 2011-2015. Cette révision s'est basée sur le bilan, le diagnostic, les enseignements tirés de la mise en œuvre du CSPL II ainsi que les perspectives pour la période 2011-2015. La protection de l'environnement et le développement durable apparaissent de plus en plus comme une voie incontournable dans le processus de lutte contre la pauvreté. C'est pour cela que cette 3ème génération de CSLP(2011-2015) a traduit cette nouvelle orientation en intégrant l'environnement au niveau de deux axes stratégiques sur quatre : axe 2 et axe 4.

Politique et orientations stratégiques du développement rural

En Mauritanie, le secteur du développement rural constitue l'un des domaines prioritaires de la stratégie nationale en matière de réduction de la pauvreté. En effet, il contribue à la croissance économique, à la fixation des populations dans leurs terroirs, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la sauvegarde du patrimoine naturel et contribue pour environ 14% du PIB. La situation des principales stratégies adoptées dans le secteur rural est résumée ci-dessous :

La lettre de politique de développement de l'agriculture irriguée qui établit le cadre opérationnel de la stratégie de développement du secteur rural et de l'agriculture irriguée ;

La lettre de politique de développement de l'élevage qui constitue le cadre de référence pour les interventions publiques dans le sous-secteur de l'élevage ;

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR, horizon 2015) qui constitue le document cadre de politique pour le développement du secteur du développement rural. Elle vise à mettre en place les conditions nécessaires pour le développement du secteur rural et une amélioration des conditions de vie des populations rurales ;

La stratégie agro-alimentaire qui fait un état des lieux des principales filières de l'élevage et de l'agriculture végétale. Elle identifie les opportunités commerciales et propose des actions pour renforcer ces filières à court, moyen et long terme.

La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR, 2015) semble avoir intégré dans ses préoccupations la protection et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Par exemple, la SDSR met l'accent sur l'accès équitable des populations les plus vulnérables aux ressources naturelles (eau, terre, ressources pastorales, etc.) et leur exploitation rationnelle et durable. La stratégie du secteur rural ne définit pas d'objectifs environnementaux précis à atteindre par rapport aux impacts des activités d'agriculture et d'élevage, tels que la dégradation des terres ou le surpâturage. De ce fait l'intégration de l'environnement dans la politique de développement rural se heurte à un obstacle majeur qui est l'absence d'articulation avec les politiques environnementales globales (PANE, SNDD).

Politique et orientations stratégiques du secteur de l'eau

Le Gouvernement s'est fixé comme priorité, l'accès pour tous à l'eau potable à l'horizon 2015. Cet objectif s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui vise à induire l'accélération de la croissance sous l'impulsion du secteur privé, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie.

Les grandes orientations politiques du secteur de l'eau sont définies dans le cadre de :

LA politique sectorielle d'hydraulique rurale définie en 1990 a fixé comme objectifs majeurs d'augmenter la couverture des besoins en eau de la population et du cheptel, de préserver la qualité de l'eau par la surveillance et la gestion de la ressource, de faire prendre en charge le coût de l'eau par les bénéficiaires, de promouvoir le secteur privé dans le développement sectoriel ;

La déclaration de politique pour le développement des secteurs de l'eau



durable, incontournable dans la lutte contre la pauvreté

et de l'énergie, adoptée en septembre 1998 a confirmé ces orientations ainsi que la volonté de l'Etat de se désengager des activités opérationnelles liées au secteur pour se recentrer sur les missions de planification et de programmation ;

La Déclaration de Politique de Développement du Secteur de l'Eau adoptée en 2006, oriente l'action du Gouvernement dans les domaines prioritaires de l'eau potable et de l'assainissement. Elle s'inscrit en droite ligne des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) avec pour objectif d'améliorer de façon durable l'accès à l'eau et à l'assainissement en quantité, qualité et à des prix abordables pour tous ;

En ce qui concerne l'assainissement, la Mauritanie ne dispose d'aucune stratégie en la matière. Un plan directeur d'assainissement de la ville de Nouakchott est en cours d'élaboration, seule la ville de Nouakchott est équipée d'un réseau d'égouts, dont l'extension demeure très limitée et dont l'essentiel reste à réhabiliter. En milieu rural et semi urbain, des études ponctuelles indiquent que les latrines familiales construites par les ménages représentent la plus grande partie des ouvrages d'assainissement.

Politique de décentralisation

Les autorités mauritaniennes ont entrepris un important processus de décentralisation et de désengagement de l'Etat au profit des collectivités locales; le processus de décentralisation concerne la création de 13 régions, 216 communes dont 163 communes rurales représentant 5561 villages. Le transfert progressif des services de l'Etat s'est installé avec la création des communes, collectivités territoriales dotées de la personnalité morale publique et de l'autonomie financière par l'Ordonnance 87-289 sur la création des communes, collectivités territoriales de droit public et par l'Ordonnance N° 90-002 portant organisation de l'Administration territoriale. La régionalisation organise le découpage administratif en wilaya, moughatâa et arrondissement (décret 166-80) et en communes (ordonnance 289-87).

Politique d'aménagement du territoire

Cette politique est définie à travers la Loi d'orientation N°201/001 du 7 janvier 2010 sur l'Aménagement du Territoire. Elle précise les principes et choix stratégiques d'aménagement du territoire en RIM ; énonce les orientations majeures de la politique d'aménagement du territoire ; définit les outils et les structures d'aménagement du territoire.

Le cadre juridique

En vue d'asseoir les fondements de la protection de l'environnement et garantir la mise en œuvre d'un développement durable, la Mauritanie a adopté un ensemble de textes législatifs en faveur de la protection et

de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Le code de l'environnement, promulgué au niveau de La loi n° 2000-045, constitue dans ce sens, le cadre réglementaire général de référence en la matière. Il a pour objectif essentiel de concilier les impératifs écologiques avec les exigences du développement économique et social du pays à travers particulièrement l'imposition de prescriptions environnementales nécessaires à la protection des différentes composantes du milieu naturel.

Le code de l'environnement

L'environnement est défini dans le cadre du code mauritanien comme étant l'ensemble des éléments physiques, chimiques et biologiques, naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux et culturels dont les interventions et les interactions sont susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect ou à terme sur le milieu ambiant, sur les ressources naturelles, sur les organismes vivants et qui en même temps conditionnent le bien être de l'homme.

Ce code de l'environnement se fixe pour objectif principal de définir et de contribuer à l'établissement des principes généraux qui doivent fonder la politique nationale en matière de protection de l'environnement et servir de base pour l'harmonisation des impératifs écologiques avec les exigences d'un développement économique et social durable. Il vise dans ce sens à garantir:

La conservation de la diversité biologique et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
La lutte contre la désertification ;
La lutte contre les pollutions et les nuisances;
L'amélioration et la protection du cadre de vie;
L'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel.

De manière pratique et concrète, le code de l'environnement a défini les composantes de l'environnement devant faire l'objet d'une protection et d'une préservation dans le cadre des processus de développement engagés, il s'agit particulièrement de la faune et la flore ; le sol et le sous-sol ; les forêts et les aires protégées, les mers et les océans ; les eaux continentales et l'air. Le code a défini pour chacune de ces composantes les modalités et les principes de protection qu'il faut respecter et auxquels il faut se soumettre.

En même temps, ce même code a arrêté les nuisances engendrées par les activités humaines auxquelles il faut faire face et ceci particulièrement en milieu urbain. Il a proposé à ce niveau les objectifs à atteindre ainsi que les pratiques à suivre pour que les nuisances occasionnées par les activités humaines ne constituent plus des entraves au développement et ne contribuent plus à la dégradation de la qualité de vie des populations. Les nuisances énumérées dans le code de l'environnement sont



principalement: Les déchets, les bruits et les vibrations, les odeurs, les poussières, les lumières inconfortables, la dégradation de l'esthétique naturelle et urbaine, Le code de l'environnement prévoit différents outils de planification et de gestion que sont : (i) le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) et le Plan d'action National de Lutte contre la Désertification, PAN/LCD ; (ii) les Etudes d'Impacts sur l'Environnement ; et (iii) le Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE).

Le plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)

Afin d'assurer la cohérence en matière de protection de l'environnement, le gouvernement a défini un plan d'action national pour l'environnement. Celui-ci doit permettre d'assurer la coordination qui s'impose dans le domaine ainsi que toute activité de suivi et d'évaluation. L'élaboration de ce document a nécessité la mobilisation et l'implication de l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités locales et les associations intéressées. Le plan national d'action pour l'environnement intègre l'ensemble des actions pour l'environnement, y compris, le programme national de lutte contre la désertification prévu dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Internationale sur la lutte contre la désertification. Le PANE est mis en œuvre depuis 2007. Un deuxième PANE a été élaboré et mis en œuvre par le gouvernement mauritanien depuis 2011. Il couvre la période de 2011 à 2015.

Le fonds d'invention pour l'environnement

D'après le code de l'environnement, Il est institué un fonds d'intervention pour l'environnement (FIE). Celui-ci est exclusivement réservé au financement des activités de protection et de restauration liées aux conséquences de la dégradation de l'environnement. Le décret d'application définissant les modalités de fonctionnement de ce fonds a été promulgué depuis près d'un an.

Les études d'impact sur l'environnement

Le code de l'environnement stipule que toute activité susceptible d'avoir des effets sensibles et nuisibles sur l'environnement est soumise à une autorisation préalable du Ministre chargé de l'Environnement et ceci à travers l'examen et l'évaluation dans le cadre d'une étude de l'impact de cette activité sur l'environnement. Le décret n° 2007-105, relatif aux études d'impact sur l'environnement précise les projets soumis à cette procédure d'évaluation environnementale ainsi que les modalités de son élaboration et son évaluation. Réglementation spécifiques dans le domaine de l'environnement

En plus du code de l'environnement, la Mauritanie a adopté un ensemble de textes législatifs en faveur de la protection et de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles. Plusieurs textes et règlements ont été élaborés et promulgués afin de renforcer l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles et impliquer plus largement les populations dans la gestion rationnelle des ressources naturelles (code de l'eau, code pastoral, code forestier, réglementation foncière et domaniale, code minier, code des pêches, loi relative à la gestion participative des oasis...). D'autres projets de textes sont en préparation (ex : code de l'environnement marin, code sur les pollutions chimiques...).

Ainsi, la prise en compte de la dimension environnementale s'est caractérisée au cours des dernières années par l'adoption d'un arsenal juridiques (Lois, codes et décrets) dont principalement :

Le Code de l'Environnement (loi 2000/045 du 26 Juillet 2000)

Le Code Forestier (Loi n° 2007-55 du 18/9/2007)

Le Code de la Chasse et de Protection de la Nature (Loi 97/007 du 20 Janvier 1997).

Le Code Minier et ses textes d'application (Loi 99/013 du 27 Juin 1997)

Le Code Pastoral (Loi 2000/044)

Le Code de l'eau (la loi n° 2005.030 du 02 février 2005).

La Loi sur la réorganisation foncière

et domaniale de 2002.

La Loi de 2010-042 portant code de l'hygiène, qui vise la promotion de l'hygiène publique et met l'accent sur la collecte et l'évacuation des matières solides à la charge des autorités administratives ou des collectivités locales.

D'autres projets de textes sont en préparation en ce qui concerne l'élaboration des normes environnementales et des instruments juridiques spécifiques pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des questions se rapportant à la préservation des ressources naturelles et à la protection des écosystèmes fragiles.

Les procédures nationales d'évaluation environnementale

Le décret n° 2007-105 stipule que toute activité susceptible d'avoir des effets sensibles et négatifs sur l'environnement, doit être soumise à une autorisation préalable du Ministre chargé de l'Environnement, à travers l'évaluation d'une étude d'impact de cette activité sur l'environnement. La liste inclusive des projets, des travaux, des activités et des documents de planification soumis à une étude d'impact sur l'environnement, est annexée au décret qui précise en outre la prise en compte de tous les éléments susceptibles d'affecter l'environnement et les zones sensibles.

Ce décret définit le régime juridique de l'EIE, telle que prévue par la Loi Cadre sur l'Environnement. Le décret classe les activités susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement en deux (2) catégories: Catégorie A (activités soumises à une étude d'impact sur l'environnement); Catégorie B (activités soumises à une notice d'impact sur l'environnement. Le décret précise le contenu de l'EIE, le cadrage de l'étude, le processus de consultation du public, l'examen et l'approbation de l'EIE ainsi que le dispositif de suivi environnemental. Toutefois, il y a lieu de préciser que le décret ne comprend pas une procédure de sélection environnementale (screening) qui permet une classification, après résultats, des projets selon les trois catégories ci-dessus indiquées.

ALBA

ECONOMIE

La sécurité énergétique et l'Afrique subsaharienne (suite et fin)

Au cours de la dernière décennie, le thème de la sécurité énergétique est réapparu à l'ordre du jour politique mondial. La plupart des analyses consacrées à la politique énergétique internationale portent sur les intérêts et le comportement de puissants pays importateurs d'énergie tels que les Etats-Unis et la Chine. Le présent article commence par examiner l'extension de l'exploitation des ressources en pétrole et en uranium d'Afrique subsaharienne par des puissances étrangères. Il montre ensuite comment les efforts déployés par les importateurs d'énergie pour améliorer leur sécurité énergétique à travers l'Afrique affectent la sécurité énergétique à l'intérieur de l'Afrique. Puis il évalue les tentatives des Etats subsahariens visant à accroître leur consommation de réserves locales de pétrole et d'uranium. Après avoir montré les obstacles qui entravent ces efforts, il esquisse quelques stratégies alternatives mises en œuvre pour améliorer la sécurité énergétique africaine. Il conclut que si les projets de développement basés sur les communautés locales ont amélioré le bien-être de nombreux ménages, ils ne suffisent pas à garantir la sécurité énergétique. Le manque d'accès au pétrole, notamment, reste un important problème de développement. Les efforts des puissances étrangères pour accroître la sécurité de leurs installations pétrolières compromettent la sécurité énergétique des citoyens d'Afrique subsaharienne.



Les impératifs de sécurité énergétique en Afrique subsaharienne sont les mêmes que ceux régnant dans d'autres Etats consommateurs d'énergie. Mais les démarches adoptées en matière de sécurité énergétique de même que leur efficacité varient très largement selon les continents. Le reste de la présente partie se penche sur les efforts passés et actuels de l'Afrique subsaharienne visant à améliorer sa sécurité énergétique en accroissant la consommation des deux ressources stratégiques abordées plus haut : l'uranium et le pétrole. Il présente les obstacles qui entravent ces tentatives et leurs incidences. Ce faisant, il met en lumière le décalage entre les pratiques de sécurité énergétique prépondérantes à l'intérieur de l'Afrique subsaharienne et les méthodes utilisées par les Etats extérieurs pour améliorer leur sécurité énergétique à travers le continent.

La consommation de pétrole

Les restrictions financières constituent aussi un frein à l'augmentation de la consommation de pétrole sur le continent. Les prix internationaux du pétrole ont atteint un niveau qui les met tout simplement hors d'atteinte pour la majorité des citoyens africains, surtout depuis les récentes baisses des recettes en devises étrangères intervenues dans de nombreux pays (Kammen et Kirubi 2008). Les déficits des échanges commerciaux engendrés par de considérables importations de pétrole sont insupportables sur le long terme (African Ministerial Meeting on Energy 2004). Les Africains ne peuvent ainsi pas espérer accroître leur accès aux ressources pétrolières. Cela en dépit du fait, largement établi, qu'une extension des réseaux de transport régionaux est indispensable pour corriger les déséquilibres commerciaux qui entravent actuellement les efforts de développement (Davies 2010). Peu de solutions ont encore été proposées pour sortir de cette impasse. du combustible nucléaire : les dirigeants veulent enrichir et exploiter dans le pays même une plus grande partie de ses ressources en uranium. Leur objectif consiste tant à augmenter la production totale d'électricité du pays, dont la demande dépasse depuis quelque temps les capacités installées, qu'à élever le pourcentage d'électricité nucléaire (Khripunov 2009). La Na-

mibie a annoncé son intention de développer des capacités nucléaires locales. Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne sans ressources intérieures d'uranium ont également entrepris des démarches préliminaires en vue d'établir des programmes nucléaires nationaux. En 2008, l'Ouganda a créé un cadre législatif sur l'énergie nucléaire et le Kenya prévoit d'entamer la construction d'un réacteur en 2017.

En dépit de ces activités, les projections de l'AIEA ne prévoient pas d'augmentation spectaculaire de la capacité nucléaire installée en Afrique d'ici 2030 (IAEA 2010). Ce pessimisme provient en partie des lacunes des réseaux électriques actuels. D'une manière générale, la capacité d'une nouvelle source d'énergie quelconque ajoutée à un réseau existant ne devrait pas dépasser 10 % de la capacité totale du réseau, afin d'éviter des surcharges. Or la capacité actuelle de nombreux réseaux africains reste inférieure à 5 GW ; ils sont donc tout simplement trop petits pour convenir à la plupart des modèles de réacteur disponibles (AIEA 2010). La production commerciale de réacteurs nucléaires de taille petite à moyenne pourrait aider les Etats africains à surmonter cet obstacle. Le regroupement de réseaux électriques nationaux pourrait aussi faciliter l'exploitation de l'énergie nucléaire (Sokolov et McDonald 2005).

Cependant, même si les pays africains parviennent à résoudre leurs problèmes de distribution d'électricité, il leur restera d'importants obstacles à franchir pour produire de l'énergie nucléaire. De nombreux Etats candidats ne disposent pas des ressources humaines ou des compétences techniques intérieures nécessaires pour mettre au point et entretenir des réacteurs nucléaires. Ces contraintes technologiques exacerbent les préoccupations internationales liées à la sécurité des installations nucléaires dans des Etats dont le gouvernement a souvent fait montre de laxisme dans l'application des réglementations (AIEA 2010). Le développement de capacités nucléaires africaines est également restreint par les craintes d'aggravation de la prolifération mondiale. Les Etats étrangers et les organisations internationales pourraient hésiter à offrir leur assistance, même dans le cadre de programmes

nucléaires pacifiques conformes au TNP. Mais le principal obstacle à l'exploitation de l'énergie nucléaire en Afrique est de nature financière. L'investissement préalable nécessaire à l'acquisition d'un réacteur nucléaire se situe entre 2 et 3,5 milliards USD (Khripunov 2009) ; peu d'Etats subsahariens sont en mesure de réunir un tel capital. Ainsi, il est peu probable que la production locale d'énergie nucléaire augmente fortement dans le proche avenir. La demande africaine d'uranium restera donc modeste.

Approche alternative de la sécurité énergétique africaine

Ni la consommation accrue de pétrole ni le développement nucléaire ne semblent offrir une voie prometteuse vers une meilleure sécurité énergétique africaine. Peut-être est-ce au vu de ces difficultés que la plupart des programmes internationaux visant à élargir l'accès des Africains subsahariens à l'énergie se sont tournés vers d'autres objectifs. La présente partie met brièvement en lumière deux méthodes d'amélioration de la sécurité énergétique africaine ; l'une est consacrée au développement local à petite échelle et l'autre à la promotion de l'expansion des infrastructures régionales. Cet examen ne prétend pas offrir un aperçu exhaustif de toutes les stratégies alternatives ; il illustre quelques-uns des moyens utilisés par des acteurs locaux et étrangers pour tenter d'améliorer la sécurité énergétique subsaharienne sans augmenter la consommation locale des ressources en pétrole et en uranium sur lesquelles se concentrent les préoccupations de sécurité énergétique des puissances étrangères. La première approche, adoptée par un grand nombre de gouvernements donateurs et d'organisations non gouvernementales, cherche à améliorer la sécurité énergétique des ménages et des petites communautés, surtout dans les régions rurales. Ainsi, des programmes tentent d'accroître l'accès des gens aux combustibles de cuisson modernes tels que le gaz de pétrole liquéfié, le kérosène, le biogaz et l'éthanol. Des organisations distribuent aussi les cuisinières nécessaires pour exploiter ces combustibles modernes et encouragent l'utilisation de poêles qui brûlent la biomasse plus efficacement. L'emploi de foyers à combustion propre

favorise la santé publique en diminuant l'inhalation de fumée. La réduction de la dépendance envers la biomasse libère le temps que les gens, surtout les femmes et les enfants, passent sinon à chercher du combustible (AIE 2008). Elle exerce un effet particulièrement important sur la sécurité humaine dans les régions où la biomasse s'est raréfiée en raison de la croissance de la demande locale. D'autres programmes de développement local visent à étendre l'électrification en milieu rural. Ces projets promeuvent l'exploitation hors réseau à petite échelle de sources d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire (Davidson et al. 2003). L'utilisation de systèmes solaires photovoltaïques a donné accès à l'éclairage et à une eau propre à de nombreuses communautés subsahariennes dans des régions où la faible densité de la population rend l'extension des réseaux électriques centraux peu judicieuse sur le plan technologique et irréalisable sur le plan économique. Ces systèmes solaires constituent des sources d'énergie moins efficaces pour des activités qui consomment davantage d'énergie, comme la production mécanisée, mais ils peuvent alors compléter par l'énergie d'éoliennes ou de petites centrales hydrauliques distribuée par des « miniréseaux » locaux. Une grande partie de ce développement énergétique n'a besoin pour sa réalisation que d'une implication très restreinte du gouvernement central. Mais l'efficacité de ces programmes dépend très largement de soutiens financiers extérieurs, tant pour la construction des systèmes que pour leur entretien permanent (IEA 2010). Ces programmes de développement infra étatique ont déjà amélioré la sécurité énergétique africaine en milieu rural et leur impact pourrait fort bien s'étendre en raison du consensus de plus en plus large sur le fait que la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement dépend de l'amélioration de l'accès à l'électricité et aux combustibles de cuisson modernes (IEA 2010). Toutefois, ces programmes sont moins utiles en milieu urbain et ne permettent pas de fournir l'apport d'énergie nécessaire à l'industrialisation. Afin de produire et de distribuer de l'électricité à plus grande échelle, les Etats d'Afrique subsaharienne ont également adopté une

autre méthode : le développement supranational. Ces efforts comprennent notamment des projets de coopération pour la construction de nouvelles infrastructures de production d'électricité à grande échelle telles que le Grand Inga et des réseaux régionaux de distribution d'énergie comme le Réseau d'interconnexion de l'Afrique australe (SAPP) et le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain. Ces programmes visent à augmenter la capacité totale de production d'électricité du continent et à améliorer l'efficacité économique de l'approvisionnement en électricité. Quand de tels projets fonctionnent, ils peuvent être très efficaces. La coordination régionale permet de répartir les coûts de construction et d'entretien des infrastructures entre de nombreux Etats. Elle accroît également le nombre de consommateurs potentiels pour de nouveaux projets énergétiques. L'intégration des réseaux facilite le transport de l'électricité depuis les pays dont la capacité installée est excédentaire vers les consommateurs qui subissent des pénuries (Daniel et Lutchman 2007 ; Omorogbe 2004). La possibilité de tirer parti de ces avantages et de créer des économies d'échelle favorise le développement d'infrastructures à grande échelle. Dans ce cadre régional, l'énergie hydraulique semble fournir un moyen particulièrement avantageux d'augmenter la production régionale d'électricité. En présence de ressources géophysiques appropriées, son coût au kilowattheure est moins élevé que celui de l'énergie produite par des centrales fonctionnant au charbon ou au gaz. En outre, le fonctionnement des centrales hydroélectriques génère un minimum de GES, ce qui en fait une technologie respectueuse du climat. Et leur exploitation ne nécessite aucun coûteux apport de pétrole ou d'uranium. Cependant, les projets de grands barrages donnent des résultats déplorables. L'histoire du projet Grand Inga en RDC permet d'illustrer un grand nombre des problèmes liés à de tels efforts de développement. Premièrement, la construction des barrages cause des dégâts à l'environnement et oblige à déplacer des populations. Les gens déplacés lors de la création des barrages Inga I (1972) et Inga II (1982) originaux n'ont jamais été dédommages.

Hygiène de vie

7 choses à savoir sur les aliments en conserve

La boîte de conserve, dont la qualité première est d'assurer la conservation des aliments sans ajout d'ingrédients, est devenue au fil du temps un indispensable dans nos cuisines. Elle nous permet de trouver des produits qui ne sont pas de saison, mais aussi de les préserver pendant plusieurs années. Voici une revue de ce qu'il faut savoir sur les aliments en conserve.

Comment les aliments sont-ils mis en conserve ?

Tout d'abord, les aliments sont blanchis, placés dans les bocaux destinés à la distribution, et sont soumis à un traitement thermique que l'on appelle appertisation. Ils sont alors chauffés à une température supérieure à 100° C pendant une durée variable selon leur type. Ils sont ainsi débarrassés des micro-organismes, des toxines et des enzymes. Ce processus de conservation a considérablement évolué ces dernières années, ce qui permet une meilleure préservation de la texture et de la teneur en nutriments des aliments. Les récipients, recyclables pour la plupart, peuvent être en verre, en métal, en plastique ou encore en complexe carton. La mise en conserve est l'un des moyens les plus sûrs pour préserver les denrées, et l'avantage est qu'elle permet de les conserver pendant plusieurs années.

Les conserves peuvent être stockées plusieurs années

Tout d'abord, il faut faire la différence entre date limite de consommation, indiquée par « à consommer

jusqu'au » et la date limite d'utilisation optimale « à consommer de préférence avant ». La plupart des conserves possèdent la mention d'utilisation optimale, ce qui signifie que la durée de conservation est plus longue. Cette date limite d'utilisation permet de consommer sans danger la denrée même si la date indiquée est passée. Cependant, il est possible qu'elle ait perdu une partie de ses qualités (goût, texture). Selon la Canned Food Alliance (association américaine regroupant les entreprises actives dans l'alimentation des fabricants de boîtes de conserves et des producteurs d'aciers), une conserve est consommable deux ans après sa date d'achat sous réserve de conditions de stockage correcte (température inférieure à 23° C), tandis qu'en France elle ne dépasse généralement pas les dix-huit mois. Ces produits ont la plus longue durée de conservation, mais une fois la boîte ou le bocal ouvert il est recommandé de les placer au réfrigérateur et de les consommer dans les quarante-huit heures. Les aliments en conserve sont généralement moins riches en nutriments, mais ça n'est pas toujours vrai. Dans la plupart des cas, le processus de mise en conserve fait perdre un grand nombre de nutriments. Il s'écoule moins de cinq heures entre le moment où l'aliment est récolté et celui où il est conditionné. Les pertes varient selon les aliments et les nutriments. Par exemple, la tomate en conserve a un taux de lycopène plus élevé qu'une tomate fraîche, car les pertes observées pendant l'entreposage sont supérieures à celles constatées lors de la mise en conserve. En ce



qui concerne les vitamines, elles sont détruites à hauteur de 30 à 50 % à cause du traitement thermique. Pour les antioxydants, leur conservation est variable d'un aliment à l'autre, mais il semblerait que le blanchiment soit responsable d'une partie de leur destruction (les betteraves en perdent environ 64 %, les petits pois 46 %, les épinards 32 %, les blettes et les fèves 29 %, les asperges 25 %, les haricots verts 13 %). Mais les lipides et les fibres restent stables, si bien que la teneur de ces nutriments est comparable à celle des produits frais. Les acides gras et les glucides sont conservés, et amélioreraient même la digestibilité des denrées. Les minéraux sont préservés à 50 %, sauf si le blanchiment se fait à la vapeur. La principale préoccupation vient de ce qui est parfois ajouté lors du processus d'appertisation, car le jus des conserves est souvent riche en sel, ce qui augmente la teneur en sodium

des aliments.

Les aliments en conserve perdent une partie de leur goût

La plupart des aliments en conserve perdent une partie de leur goût car il semblerait que le traitement thermique dénature certaines molécules. De plus, les denrées baignent dans un liquide riche en sodium, ou dans du vinaigre pour le chou, la betterave et les oignons, ce qui leur fait perdre leur goût d'origine, pour leur en donner un nouveau plus salé. Cependant, le jus des fruits, composé principalement de sucre, n'altère pas leur saveur. Dans certains cas, des additifs sont ajoutés dans les conserves. Ils aideraient à augmenter la valeur nutritionnelle des aliments tout en préservant leur fraîcheur et leur goût. Les conserves faites soi-même conservent mieux le goût des denrées car la méthode de préservation est plus délicate et minutieuse. De plus, afin d'optimiser la conservation des saveurs, il est recommandé de choisir des produits mûrs de bonne qualité.

Les aliments en conserve ne sont pas mauvais pour la santé

De plus en plus de tests de stabilité des conserves sont réalisés par les fabricants pour vérifier que les conserves sont conformes à la vente et ne sont pas propices à diverses contaminations. Le processus de mise en conserve par la chaleur est l'un des plus sûrs, car il empêche la croissance de micro-organismes responsables de maladies comme la botulique. Après l'affaire sur la présence de bisphénol A1 dans les boîtes de conserve, un produit désormais interdit, la composition des contenants est surveillée et les lots déclarés non conformes sont détruits. Enfin, il est nécessaire de prendre en considération l'aspect extérieur de la conserve car si elle est bombée, présente de la rouille ou une trace de déformation, il est fortement déconseillé d'en consommer le contenu. La consommation d'aliments en conserve n'est pas proscrite, bien au contraire. Les conserves permettent de trouver des fruits et légumes qui ne sont pas de saison, et d'en consommer toute l'année. Leur prix est également un atout puisqu'ils sont généralement moins chers que des produits frais et surgelés, et sont quasiment de la même qualité.

Il est préférable de rincer ses aliments avant de les consommer

En effet, le jus des conserves est composé essentiellement d'eau et de sel, parfois de sucre. Ce mélange d'eau et de sel, appelé saumure, permet de conserver les denrées plus longtemps. Il est principalement utilisé pour les poissons et la viande. Une partie du sel migre ainsi dans l'aliment et la concentration de sel augmente, c'est pourquoi il est parfois déconseillé aux personnes souffrant de maladies cardiovasculaires ou d'hypertension de limiter leur consommation d'aliments en conserve. En revanche, le jus des conserves de fruits riches en sucre peut être consommé car il contribue à la préservation du goût des denrées. Cependant, il semblerait également que le jus contienne une partie des nutriments de la conserve, c'est pourquoi il faut prendre le soin de lire les étiquettes des produits. Elles indiquent si le liquide peut être consommé et si les aliments doivent être rincés. Les légumineuses doivent quant à elles être rincées, car cela améliore leur digestibilité. En effet le rinçage permet d'éliminer les glucides et les sucres complexes responsables d'une mauvaise digestion.

On peut faire des conserves soi-même

Il est tout à fait possible de préparer soi-même ses conserves. L'hygiène doit être irréprochable afin d'éviter toute contamination et le risque de développement de bactéries. Il est donc important de stériliser les bocaux au préalable et de veiller qu'ils ne sont pas endommagés. Pour stériliser un contenant, il suffit de le faire bouillir dans l'eau et de le laisser sécher à l'air libre (ne pas l'essuyer). Il est également recommandé de choisir des aliments mûrs et très frais afin d'allonger leur temps de conservation. Il faut ensuite les blanchir, les disposer dans le bocal puis le remplir d'une solution d'eau salée et bouillante jusqu'au trois quart. Fermer ensuite le bocal et le placer dans un autocuiseur rempli d'eau à 100° C. Il faudra attendre que l'eau refroidisse avant de sortir les bocaux, qui devront être placés dans un endroit sec et frais à l'abri de la lumière. Il est conseillé de les consommer dans l'année qui suit leur préparation.

Sidi Moustapha Ould BELLALI
bellalisedi@yahoo.fr

Les 5 pires produits chimiques que vous consommez régulièrement

La consommation des aliments transformés contenant des produits chimiques augmente la quantité de graisses dans le corps et provoque l'obésité. Certains de ces produits chimiques appelés «obésogènes» poussent le corps à stocker la graisse même si on diminue la consommation des calories. Les effets sont complexes : certains de ces produits chimiques augmentent le nombre des cellules graisseuses, et élargissent leur taille. D'autres, influencent l'appétit, les envies, et la façon dont le corps brûle les calories. En plus des obésogènes, d'autres produits alimentaires synthétiques peuvent rendre triste et déprimé.

Voici les 5 produits chimiques à éviter :

1. Les hormones de croissance et antibiotiques

Plusieurs médicaments comme les hormones de croissance, les stéroïdes et les antibiotiques sont régulièrement donnés aux animaux pour les engraisser avec moins de nourriture. Les résidus de certains de ces médicaments ont été trouvés dans des échantillons de viande. Ces médicaments augmentent le risque d'obésité.

Comment les éviter :

Il faut consommer les viandes et les produits laitiers biologiques (de préférence de production locale). Le traitement avec des hormones et des antibiotiques favorisant la croissance, n'est pas autorisé dans l'agriculture biologique. À noter que le bœuf nourri à l'herbe contient plus d'acide linoléique conjugué (CLA), ce qui peut aider à perdre du poids.

2. Les saveurs artificielles et naturelles

Tous les aliments délicieux et parfumés avec des arômes et des saveurs naturelles, contiennent des produits chimiques. Ils sont disponibles sur le marché et pas chers. Mais ils incitent à manger encore plus.

Avec le terme «saveurs naturelles», les entreprises

mettent ce qu'ils veulent dans l'alimentation qui est généralement considérée comme saine. Mais il faut savoir que tous ces aliments contiennent du glutamate mono sodique, des excitotoxines et d'autres produits chimiques. Les excitotoxines donnent aux papilles cette envie irrésistible de manger.

Comment les éviter :

Il faut éviter les aliments transformés, en particulier ceux qui ont des saveurs artificielles, des arômes naturels, du glutamate monosodique ou d'autres additifs « d'acide glutamique libre traitée ». Comme la levure autolysée et les protéines hydrolysées.

3. Les pesticides

Les pesticides sont des «perturbateurs endocriniens » et sont considérés comme des obésogènes. Même en petites quantités, ils perturbent les principales hormones du contrôle de poids (les catécholamines), interfèrent avec les systèmes hormonaux naturels qui régulent le métabolisme, et conduisent à la prise de poids.

Comment éviter :

Minimiser la consommation des pesticides en choisissant des produits biologiques (les pesticides synthétiques sont interdits dans l'agriculture biologique). Si les produits organiques ne sont pas disponibles, il faut donc choisir des produits frais, faibles en résidus de pesticides.

4. Les plastiques

Qu'il s'agisse d'une bouteille de vinaigre ou d'une benne à ordures, on est quotidiennement exposé à des matières plastiques. La majorité de ces matières contient des substances telles que les phtalates, le bisphénol A (BPA), et les perturbateurs endocriniens. Ces matières sont liées à l'augmentation du stockage des graisses dans le corps. Ces produits chimiques sont bien présents dans notre nourriture.

ANNONCES

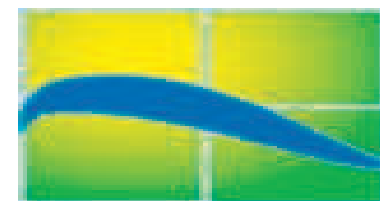


MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

Agence de Développement Rural de
la vallée du fleuve Sénégal (ADRS)
Kita - quartier Linguécoto - Rue 256, Porte 332

Email: agenceadrs@yahoo.fr



HAUT COMMISSARIAT
DE L'OMVS

PROJET DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU ET DE DEVELOPPEMENT DES USAGES MULTIPLES DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL (PGIRE/OMVS) A VIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET (ADRS/UG-PGIRE II/AMI/02)

Référence du PPM : 07

No de Crédit: 53 22 MLI

Le gouvernement de la République du Mali a obtenu un Crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer les activités du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples du Bassin du fleuve Sénégal (dénommé PGIRE II) au Mali, et a rétrocedé ces Fonds au Haut-commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

L'OMVS a confié à l'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS), la maîtrise d'ouvrage déléguée de la sous composante « Développement hydro-agricole et protection des

ressources en eau » de la composante 2 du PGIRE II et la gestion des ressources associées. Dans ce cadre, l'ADRS a l'intention d'utiliser une partie des montants de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat « *Sélection d'un consultant pour les études et le contrôle des travaux d'aménagement de (i) 160 ha de nouveaux PIV dans le cercle de Bafoulabé ; (ii) 100 ha de petits périmètres maraichers en faveur des femmes et ; (iii) 2230 ha de nouveaux bas-fonds dans les cercles de Bafoulabé, Kayes et Yélimané* ».

Les travaux, objet des prestations d'études et de contrôle indiquées plus haut, sont relatifs à l'aménagement et à l'équipement de:

• **160 ha de périmètres irrigués villageois (PIV)** localisés sur 3 sites dans le cercle de Bafoulabé.

• **100 ha de périmètres maraichers pour des groupements de femmes** sur: (i) 15 sites dans le cercle de Bafoulabé, (ii) 12 sites dans le cercle de Kayes et (iii) 12 sites dans le cercle Yélimané;

• **2230 ha de bas-fonds par des seuils rizicoles successifs** sur : (i) 16 sites dans le cercle de Bafoulabé, (ii) 06 sites dans le cercle de Kayes et (iii) 19 sites dans le cercle Yélimané.

Les prestations d'études, de surveillance et de contrôle des travaux sus indiqués seront confiées, après sélection, à un bureau spécialisé d'Ingénieur-conseil. Les Services de consultants requis comprennent deux phases distinctes:

Phase étude:

1)PIV:

(i) études d'actualisation de l'Avant-projet Détaillé (APD) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) relatifs aux travaux de 100 ha de PIV sur 2 sites dans le cercle de Bafoulabé;

(ii) études d'avant-projet sommaire (APS), d'APD et du DAO relatifs aux travaux d'aménagement et d'équipement du PIV de Badoumbé dans le cercle de Bafoulabé.

2)PPM:

(i) études d'avant-projet sommaire (APS), d'APD et du DAO relatifs aux travaux d'aménagement et d'équipement de 100 ha de PPM pour les groupements de femmes dont 32 ha sur 12 sites dans les cercles de Kayes, 40 ha sur 15 sites dans le cercle de Bafoulabé et 29,5 ha sur 12 sites dans le cercle de Yélimané;

3)Bas-fonds:

(i) études d'actualisation de l'APD et du DAO relatifs aux travaux d'aménagement de 110 ha sur 02 sites de bas-fonds dans les Cercles de Kayes, de 30 ha sur 01 site à Bafoulabé et de 480 ha sur 12 sites Yélimané et;

(ii) études d'Avant Projet Sommaire, d'APD et du DAO relatifs aux travaux d'aménagement de 720 ha sur 04 sites de bas-fonds dans le cercle de Kayes, de 635 ha sur 14 sites Bafoulabé et de 400 ha sur 07 sites Yélimané.

NB : En fonction du temps nécessaire à la réalisation des études, le consultant produira 03 DAO: (i) PPM et PIV, (ii) Bas-fonds dont les études sont à actualiser, (iii) Bas-fonds à études complètes.

II. Phase surveillance et le contrôle des travaux et équipements associés:

La surveillance et le contrôle des travaux et équipements associés, exécutés par le (s) Entreprise (s) consistent : (i) la vérification et l'approbation des plans d'exécution, des dessins et notes de calcul; (ii) la vérification contradictoire et l'approbation de l'implantation des travaux; (iii) la vérification et l'approbation des origines, de la provenance et de la conformité des matériaux de construction, matériels et équipements requis pour l'exécution, les essais et les tests de conformité et/ou de réception; (iv) la vérification des décomptes provisoires et définitifs des travaux établis par les Entreprises; (v) l'assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réceptions et pendant la période de garantie de parfait achèvement; (vi) le respect des mesures d'Hygiène de Sécurité et d'Environnement; (vii) la production de rapports périodiques ou spécifiques (avancement, PV et compte rendus de réunions, finaux etc.); (viii) l'élaboration de manuels de gestion et de maintenance des ouvrages, infrastructures et équipements installés; (ix) la vérification et l'approbation des dossiers de récolement produits par l'entreprise et; (x) toutes autres tâches qui seront spécifiées dans le marché.

A cet effet, l'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS), invite les firmes de consultants (« consultants ») admissibles et qualifiés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent

fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: *les références attestées, des consultants, dans l'exécution de contrats analogues (nature, envergure et complexité) dans le domaine des études et du contrôle des travaux d'aménagement et d'équipement de périmètres et bas-fonds, les expériences dans des conditions semblables, la disponibilité du personnel compétent pour assurer les prestations requises ...*

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AIM édition janvier 2011, révisée en juillet 2014 « Directives de Consultants », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: **Direction Générale de L'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS)** Kita - quartier Linguécoto -Rue 256, Porte 332, Tél: (+223) 21 573968/66 1971 70 /66782700. Email: agenceadrs@yahoo.fr; au Mali et cela tous les jours (Lundi au Vendredi) de 9 heures à 16 heures TU.

Les manifestations d'intérêt, en Français et portant la mention claire de la mission, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous (seule lieu de dépôt) par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **mardi 28 avril 2015 à 16 heures TU** à la **Direction Générale de :**

L'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS) Kita - quartier Linguécoto -Rue 256, Porte 332 ; Email: agenceadrs@yahoo.fr

Kita, le 08 Avril 2015

LE DIRECTEUR GENERAL

Georges KEITA

Médaillé de sauvetage

Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté Plan Prévisionnel Révisé de Passation des Marchés Publics du Projet Pilote des Moyens de Subsistance Durables pour les Rapatriés et les Communautés d'Accueil dans la Vallée du Fleuve Sénégal (PPMSD-RCA VFS)

Ref. N°	Contrat (Description)	Source de financement	Méthode de passation de marchés	Date prévue de lancement	Date prévue d'attribution du marché	Date prévue de démarrage des Services	Date prévue d'achèvement des Services
1	Réalisation des travaux micro irrigation pilotent	IDA	AON	30/06/2015	11/08/2015	26/08/2015	26/09/2015
2	Achat des intrants et matériels agricoles	IDA	AON	30/04/2015	11/06/2015	26/06/2015	26/07/2015
3	Achat d'aliment de bétail	IDA	AON	30/04/2015	11/06/2015	26/06/2015	26/07/2015
4	Recrutement d'un consultant pour l'étude et la conception des travaux pilotes de micro irrigation	IDA	CI	30/04/2015	30/05/2015	15/06/2015	15/07/2015

Le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics des Secteurs de Souveraineté

Ahmed Salem Ould Adbellahi

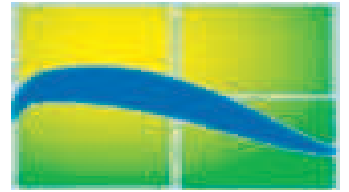
ANNONCES



MISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SERETARIAT GENERAL

Agence de Développement Rural de la Vallée du fleuve Sénégal (ADRS)
Kita - quartier Linguécoto - Rue 256, Porte 332
Email : agenceadrs@yahoo.fr



HAUT COMMISSARIAT
DE L'OMVS

PROJET DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU ET DE DEVELOPPEMENT DES USAGES MULTIPLÉS DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL-DEUXIEME PHASE (PGIRE/OMVS) AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET (ADRS/UG-PGIRE/AMI/01)

Référence du PPM : N°08

No de Crédit: 53 22 MLI.

La République du Mali a obtenu un Crédit de l'Agence Internationale de Développement (IDA) pour financer les activités du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples du Bassin du fleuve Sénégal (**dénommé PGIRE II**) et a rétrocedé ces Fonds au Haut- Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

L'OMVS a confié à l'Agence de Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS), la maîtrise d'ouvrage déléguée de la sous composante « Développement hydro-agricole et protection des ressources en eau » de la composante 2 du PGIRE II et la gestion des ressources associées. Dans ce cadre, l'ADRS a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat « **Sélection d'un Consultant pour le Contrôle des travaux de:** (i) **Protection de 4230 ml de berges sur 5 sites incluant murs en gabion, escaliers de descente, rampes d'accès, enrochement et seuils de sédimentation dans le cercle de Kayes ;** (ii) **Aménagement et extension de bas-fonds du PGIREI dans le cercle de Bafoulabé sur 549 ha et ..** (iii) **Consolidation des infrastructures hydro-agricoles (PPM et PIV) de la Phase 1 du PGIRE dans les cercles de Kayes et de Bafoulabé ».**

Les travaux à contrôler sont composés de trois (3) lots distincts à savoir:

-Lot 1, travaux de protection de 4 230 ml de berges (2 751ml de murs de soutènement en gabion ; (ii) 408 ml d'escaliers de descente en béton armé; (iii) 1404 ml de rampes d'accès en béton armé (iv) 3 371ml d'enrochement de moellons et; (v) 1761 ml de seuils de sédimentation en gabion)

sur 5 sites dans le cercle de Kayes:

-Lot 2, travaux d'aménagement de 549 ha de bas-fonds (19 628 ml pour 22 Seuils rizicoles; 22 Enrochements libres de moellons et 01 ouvrage de franchissement) localisés sur 5 sites dans le cercle de Ba-

foulabé ;

-Lot 3, travaux de consolidation des infrastructures hydro-agricoles (PPM et PIV) de laPhase 1 du PGIRE localisés sur 25 sites dans les cercles de Kayes et de Bafoulabé.

Les prestations de surveillance et de contrôle de ces travaux seront confiées, après sélection, à un bureau spécialisé d'Ingénieur-conseil. Les Services de consultants requis pour chacun des trois (3) lots comprennent: (i) le contrôle des travaux et équipements associés menés par l'Entreprise sur le chantier; (ii) la vérification et l'approbation des plans d'exécution, des dessins et notes de calcul; (iii) la vérification contradictoire et l'approbation de l'implantation des travaux; (iv) la vérification et l'approbation des origines, de la provenance et de la conformité des matériaux de construction, matériels et équipements requis pour l'exécution, les essais et les tests de conformité et/ou de réception; (v) la vérification des décomptes provisoires et définitifs des travaux établis par les Entreprises; (vi) l'assistance au maître d'ouvrage pour les opérations de réceptions et pendant la période de garantie de parfait achèvement; (vii) le respect des mesures d'Hygiène de Sécurité et d'Environnement; la production de rapports périodiques ou spécifiques (avancement, PV et compte rendus de réunions, finaux etc.); (viii) l'élaboration de manuels de gestion et de maintenance des ouvrages, infrastructures et équipements installés; (ix) la vérification et l'approbation des dossiers de récolement produits par l'entreprise et toutes autres tâches qui seront spécifiées dans le marché.

A cet effet, l'Agence de Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS), invite les firmes de consultants (« consultants ») admissibles et qualifiés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: **les références attestées, des consultants, dans l'exécution de contrats de contrôle analogues (nature, envergure et complexité), les expériences dans**

des conditions semblables, la disponibilité du personnel compétent pour assurer les prestations requises.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Crédits de l'AID édition janvier 2011, révisée en juillet 2014» (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les « Directives de Consultants» applicables.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: Direction Générale de L'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS) Kita - quartier Linguécoto -Rue 256, Porte 332, Tél: (+223) 21 573968/66 1971 70 /66 78 27 00. Email: agenceadrs@yahoo.fr; au Mali et cela tous les jours (Lundi au Vendredi) de 9 heures à 16 heures TU.

Les manifestations d'intérêt, en français et portant la mention claire de la mission, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous (seul lieu de dépôt) en personne, par courrier, par facsimile (fax) ou par courrier électronique au plus tard le **mardi 28 avril 2015 à 16 heures TU à la Direction Générale de :**

L'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS)

Kita - quartier Linguécoto -Rue 256, Porte 332

Email: agenceadrs@yahoo.fr

Kita, le 08 Avril 2015 LE DIRECTEUR GENERAL

Georges KEITA

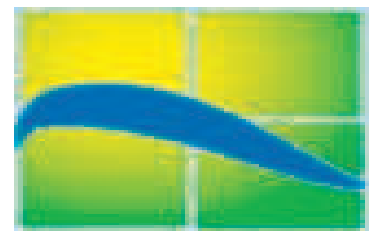
Médaillé de sauvetage



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

Agence de Développement Rural de
la vallée du fleuve Sénégal (ADRS)
Kita - quartier Linguécoto - Rue 256, Porte 332
Email: agenceadrs@yahoo.fr



HAUT COMMISSARIAT
DE L'OMVS

PROJET DE GESTION INTEGREE DES RESSOURCES EN EAU ET DE DEVELOPPEMENT DES USAGES MULTIPLÉS DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL (PGIRE/OMVS) AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET (ADRS/UG-PGIRE II/AMI/03)

Référence du PPM : PPM N°02

No de Crédit: 53 22 MLI.

La République du Mali a obtenu un Crédit de l'Agence Internationale de Développement (IDA) pour financer les activités du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des Usages Multiples du Bassin du fleuve Sénégal (**dénommé PGIRE II**) et a rétrocedé ces Fonds au Haut- Commissariat de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

L'OMVS a confié à l'Agence de Développement Rural de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS), la maîtrise d'ouvrage déléguée de la sous composante « Développement hydro-agricole et protection des ressources en eau » de la composante 2 du PGIRE 2 et la gestio des ressources associées. Dans ce cadre, l'ADRS a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer des paiements au titre d'un protocole **avec une ONG qui aura comme mission: « l'appui et l'encadrement de la mise en œuvre communautaire des activités d'agroforesterie sur 2000 ha dans les cercles de Bafoulabé et Kayes au Mali ».**

A cet effet, l'Agence de Développement de la Vallée du Fleuve Sénégal (ADRS), en sa qualité d'Agence d'Exécution du PGIRE invite les candidats admissibles et qualifiés (ONG) à manifester leur intérêt à fournir les services de diagnostic participatif, de mission d'appui-conseil et d'encadrement de la mise en œuvre communautaire des activités d'agroforesterie et de conservation des eaux et des sols.

Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont: les références attestées des consultants, dans l'exécution de missions similaires (IEC, Formation, étude diagnostique et encadrement), les expériences dans des conditions semblables, la disponibilité du personnel compétent pour assurer les prestations requises. Les principales tâches de l'ONG se résument au diagnostic participatif, à la planification des activités et à l'accompagnement des bénéficiaires

dans la mise en œuvre.

Pour ce faire, l'ONG aura pour tâches entre autres, les activités suivantes:

*La conduite d'un diagnostic participatif couvrant:

-la Revue du cadre législatif et réglementaire existant;

-l'identification des différents acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles (incluant des outils d'évaluation sensible à la dimension de genre) et des possibilités de synergie entre les intervenants dans chacune des zones d'intervention;

-l'identification au niveau de chaque zone, des sites dégradés (description des types et niveau de dégradation) et sélection des sites prioritaires d'intervention;

*L'élaboration de propositions d'actions, déclinées en plans annuels sur une durée de quatre (4) ans comportant:

-un Programme sur quatre ans composé des actions de conservation de ressources naturelles, d'agroforesterie, de sensibilisation, d'IEC, de formation, d'installation ou de réfection des pépinières forestières, de réalisation de pistes pastorales; il doit être décliné en programme annuel avec une définition des actions, des superficies à traiter et du nombre de bénéficiaires à accompagner dans chaque zone;

-une description des techniques de conservation de sol et de pratiques performantes d'agroforesterie à promouvoir et du choix d'essences forestières en fonction des conditions morphologiques de chaque zone d'intervention;

*L'encadrement des bénéficiaires dans la mise en œuvre des actions:

-l'information, l'éducation et la communication des communautés (définition des modules d'information, séances d'information, organisation et suivi des activités d'IEC) ;

-la formation des acteurs (pépiniéristes, bénéficiaires d'actions de DRS/CES, organisations communautaires ...) ;

-l'organisation et l'encadrement technique des bénéficiaires dans la réalisation des différentes actions (agroforesterie, plantation, régénération naturelle assistée, protection des berges et des versants, pistes pastorales

...) ainsi que la mise en place et le suivi des pépinières;

Il est porté à l'attention des ONG que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Crédits de l'AID édition janvier 2011, révisée en juillet 2014» (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les ONG peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Une ONG sera sélectionnée selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite dans les « Directives de Consultants» applicables.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: **Direction Générale de l'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS)** Kita - quartier Linguécoto -Rue 256, Porte 332, Tél: (+223) 21573968/66197170/6678 27 00; Email: agenceadrs@yahoo.fr; au Mali et cela tous les jours (Lundi au Vendredi) de 9 heures à 16 heures TU.

Les manifestations d'intérêt, en français et portant la mention claire de la mission, doivent être déposées à l'adresse ci-dessous (seul lieu de dépôt) en personne, par courrier, par facsimile (fax) ou par courrier électronique au plus tard le **mardi 28 avril 2015 à 16 heures TU à la Direction Générale de L'Agence de Développement Rural de la vallée du fleuve Sénégal (ADRS).**

Kita, le 08 Avril 2015

Kita - quartier Linguécoto -Rue 256, Porte 332

Email: agenceadrs@yahoo.fr

LE DIRECTEUR GENERAL

Georges KEITA

Médaillé de sauvetage

Journée Nationale du Sport

Les femmes aux premières loges



La troisième édition de la Journée Nationale du Sport a été célébrée samedi 4 avril dernier à l'Office du Complexe Olympique, sous le haut patronage du chef de l'Etat, Mohamed Ould Abdel Aziz, entouré de son premier ministre et des membres de son gouvernement, membres du corps diplomatique accrédité en Mauritanie. La 3ème édition a été célébrée sous le thème « Sport pour tous, Santé pour chacun ».

La participation de la femme était significative, cette année. D'ailleurs, sur plus de 1800 athlètes qui ont

pris le départ, les femmes n'ont pas été absentes ; elles étaient au départ et mieux, elles étaient à l'arrivée. Au niveau de toutes les épreuves, les femmes ont été nombreuses à s'inscrire notamment aux épreuves de semi-marathon, semi-marathon dames, 10 km open -femmes et 10 km handicapés femmes.

Pour donner à la fête un décor festif, il y avait un large public qui a suivi cette course qui comportait de nombreuses catégories et séries.

Plusieurs récompenses ont été distribuées aux lauréats, à l'issue de la

course. C'est ainsi que l'épouse du Premier ministre a remis, en compagnie de la ministre de la Jeunesse et des Sports, les premiers prix pour les distances 42 kms, 21 kms et 10 kms. Le vainqueur et le deuxième du marathon de 42 km ont reçu d'importants prix. Pour la distance de 21km où les femmes étaient présentes, la première gagnante, Maimouna Demba Sow, a parcouru la distance en 1''46'58. Elle a terminé devant Basma Madjer (1''52'51) et Bonko Kamara (1''53'08).

Semi-marathon (dames)

1. Maïmouna Demba Sow 1''46'58
2. Basma Madjer 1''52'51
3. Bonko Kamara 1''53'08

10 km « open Dames »

1. Aïchetou Sidi Mohamed 55''57
2. Fatma Abou Dicko (Teyarett) 1'05'00
3. Aïssata Sow 1''12'00

10 km handicapés femmes

1. Mariam Housseïn 1''07'00
2. Tako Saïdou Tall 1''15'00
3. Ezze Mint Mohamed 1''15'00

Sidy-Brahim


Comité Exécutif de la FIFA

Deux nouveaux membres africains

La 2e journée de la 37e Assemblée Générale ordinaire de la Confédération Africaine de Football, au Caire en Egypte, a été marquée par l'élection de deux nouveaux membres africains au Comité Exécutif de la FIFA. Trois candidats, Jacques Anouma, Tarek Bouchamaoui et Constant Omari étaient en course pour deux places, dont les détenteurs jusqu'alors étaient Jacques Anouma et Mohamed Raouraoua.

Après dépouillement des votes, aucune abstention ou bulletin nul n'a été enregistré et Tarek Bouchamaoui est arrivé en tête avec 54 voix, suivi de Constant Omari (34 voix) et enfin Jacques Anouma avec 20 voix. Chacune des 54 associations membres de la CAF disposait d'une voix pour chacune des places en jeu. Les deux candidats arrivés en tête ont donc été déclarés élus.

Le renouvellement partiel du Comité Exécutif de la CAF était également à l'ordre du jour de cette Assemblée générale avec ici peu de suspense, puisqu'il n'y avait qu'un seul candidat pour chacune des positions en jeu. Ainsi tous les membres sortants

ont été reconduits notamment : Tarek Bouchamaoui pour la zone Nord ; Al-mamy Kabele pour la zone Ouest A ; Kwesi Nyantakyi pour la zone Ouest B ; Constant Omari pour la zone centrale ; Leodegar Tenga pour la zone Centre-Est ; Kalusha Bwalya pour la Zone Sud. Cette journée du 7 avril a été ouverte avec les allocutions successives du président de la FIFA, Sepp Blatter, du président de la CAF, Issa Hayatou, et du Premier ministre de l'Egypte, Ibrahim Mahlab. Le président de la CAF a mis à profit l'occasion pour réaffirmer le soutien intégral de l'Afrique pour le candidat Sepp Blatter lors de la prochaine élection à la présidence de la FIFA. Issa Hayatou a conclu son discours sans ambiguïté aucune. «Pour nous, il reste l'homme de la situation. Cher Sepp, l'Afrique est à l'aise avec vous. Elle reste avec vous !», a-t-il lancé.

La dernière allocution de la matinée a été prononcée par la présidente de la Commission de l'Union Africaine, Dr. Nkosazana Dlamini Zuma, invitée spéciale de la CAF, qui venait de recevoir l'Ordre du Mérite de la CAF

en Platine, distinction la plus élevée de l'Organisation qui avant elle n'avait été décernée qu'à Teodoro Obiang Nguema, président de la République de Guinée Equatoriale.

Autre distinction décernée lors des assises c'est l'Ordre du mérite en Or à titre posthume à Slim Aloulou qui a également remis par le président de la CAF à l'épouse du défunt Zeineb Aloulou. Comme pour toutes les Assemblées générales ordinaires de la CAF le bilan des comptes révisés pour la période du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, tout comme les perspectives pour l'exercice en cours (juillet 2014 – juin 2015) et l'année 2016. «Le point culminant pour l'année se terminant le 30 juin 2014 est que nos capitaux propres ont atteint 96 millions de dollars et, aujourd'hui, après une coupe d'Afrique des Nations fructueuse en Guinée Equatoriale nous dépassons le point de repères symboliques de 100 millions de dollars», a déclaré, à la grande satisfaction des délégués de l'Assemblée Générale, le 1er vice-président de la CAF et président de la Commission des finances Suketu Patel.

NBA - Indiana:

Copeland opéré après son agression

- L'intérieur d'Indiana Chris Copeland, victime d'une agression dans la nuit de mardi à mercredi, a été opéré et se porte bien, a indiqué son équipe jeudi.

"Chris Copeland a été opéré pour soigner ses blessures à l'abdomen et au coude gauche. Il est dans un état stable dans un hôpital de New York.

coude gauche et à l'abdomen à sa sortie d'une discothèque de New York.

Un homme de 22 ans, Shevoy Bleary-Murdock, a été interpellé par la police pour violences et possession d'une arme, a de son côté indiqué la police de New York.

Les Pacers qui ont battu les Knicks



Pour l'instant, il n'y a pas de date fixée pour sa sortie de l'hôpital", ont indiqué les Pacers dans un communiqué.

Copeland a de son côté présenté ses excuses "à son équipe et à la NBA pour avoir pris la mauvaise décision de sortir ce soir-là".

Copeland avait été admis aux urgences après avoir été poignardé au

102 à 86 mercredi soir sans Copeland, sont 9e de la conférence Est et donc pour l'instant ne participeront pas aux play-offs, mais il leur reste quatre matches à disputer en saison régulière.

Copeland affichait des moyennes de 6,2 points et 2,2 rebonds par match en 50 matches disputés cette saison.

HAND-TUR-FOOT EN-TURQUIE

Après celui des footballeurs de Fenerbahçe, le bus des handballeurs de Besiktas attaqué

Le bus de l'équipe stambouliote de handball de Besiktas a été jeudi la cible à Mersin (sud) de jets de pierres par des individus non identifiés, quelques jours après les tirs de fusil essuyés par l'autocar de l'équipe du célèbre club de football de Fenerbahçe.

"Après le match, nous avons constaté que les vitres du bus étaient cassées", a rapporté l'entraîneur de l'équipe, Mufit Arin, sur le site internet du club, qui diffuse également une vidéo des dommages causés au véhicule.

Selon l'Agence de Presse gouvernementale Anatolie, l'attaque s'est déroulée pendant le match du championnat turc de handball disputé par Besiktas contre Mersin. Aucun joueur n'a été blessé et l'équipe a pu quitter la salle sans incident, a précisé Anatolie. Samedi soir, le car qui transportait les joueurs de Fenerbahçe a essuyé

plusieurs coups de fusil alors qu'il roulait sur une autoroute en direction de l'aéroport de Trabzon (nord-est), après la victoire du club sur la pelouse de la ville voisine de Rize (5-1).

Cette attaque, inédite, a suscité l'indignation dans tout le pays et contraint la Fédération turque de football (TFF) à suspendre pendant une semaine le championnat de 1ère division.

La justice turque a remis en liberté mercredi soir sous contrôle judiciaire deux personnes qui avaient été arrêtées la veille en liaison avec cette agression.

La rivalité entre clubs sportifs rivaux est très vive en Turquie, notamment entre les trois principales équipes d'Istanbul, Fenerbahçe, Galatasaray et Besiktas, et donne souvent lieu à des règlements de comptes entre supporters.